



Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste

Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0

M.R.C. des Basques

**Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité**

*Avis public*

À la séance ordinaire qui a eu lieu le 15 juin 2026 le règlement suivant a été adopté :

« **Règlement n° 541 sur l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges** »

Ledit règlement est disponible sur demande, en communiquant au bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00. Il est aussi disponible sur le site Web de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 16 juin 2026

[Redacted signature]

Charlie Côté, adjointe au directeur général et greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION / entrée en vigueur**

Référence : « **Règlement n° 541 sur l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges** »

Je soussignée, Charlie Côté, adjointe au directeur général et greffière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 16 juin 2026 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site Internet de la municipalité.

Entre 8h30 et 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 16 juin 2026.

[Redacted signature]

Charlie Côté, adjointe au directeur général et greffière